RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.

Numéro de délibération : **2026-102**	**Objet : Tarifs municipaux 2027**

Date de la convocation : 30/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Caroline MOREAU, conseillère municipale

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PEARON		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
Corinne RENARD FAVRON		
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
Angélique COUSIN		
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
Frédéric WEINLING		
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
	Ismaël DELERAY	Hervé LELIEVRE
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

Suite à la commission des finances 29 septembre 2026, Monsieur Daniel BOULAY, maire-adjoint aux finances, propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux pour 2027.

Services municipaux	**Unité**	**Tarifs 2027**
Intervention d'agents municipaux	heure	30€
Livraison des chaises et des tables prêtées par la municipalité aux habitants de St Gervais La Forêt	forfaitaire	30€
Droit de place : stationnement poids lourds pour vente occasionnelle	prestation	55€
Concession cimetière • de 15 ans • de 30 ans	 unité unité	 200€ 400€
Concession au columbarium de • 15 ans • 30 ans	 unité unité	 200€ 400€
Concession cavurne • 15 ans • 30 ans	 unité unité	 200€ 400€
Déplacement du policier	forfaitaire	30€

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20261113-DEL2026-102-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve les tarifs municipaux ci-dessus

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 13/11/2026

Publié le 13/11/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 06/11/2026
La secrétaire de séance
Caroline MOREAU



le maire,
Isabelle JALLAIS GUILLET



Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20261113-DEL2026-102-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026